



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEPLACEMENTS**Tramway - Dijon - 72 avenue du Drapeau - Acquisition de droits de jouissance d'emplacements de parking**

Des copropriétaires de la copropriété Martine, sise à Dijon, 72 avenue du Drapeau, sont titulaires de droits de jouissance privative à usage de parkings sur les parties communes des copropriétés Martine, Le Provence et Le Châteaubriand, d'un nombre total de 11, dont l'assiette est cadastrée sur la commune de DIJON, section AN n°165.

La suppression de ces droits, lesquels reposent sur l'assiette foncière du futur réseau de tramway, est nécessaire à la réalisation du projet.

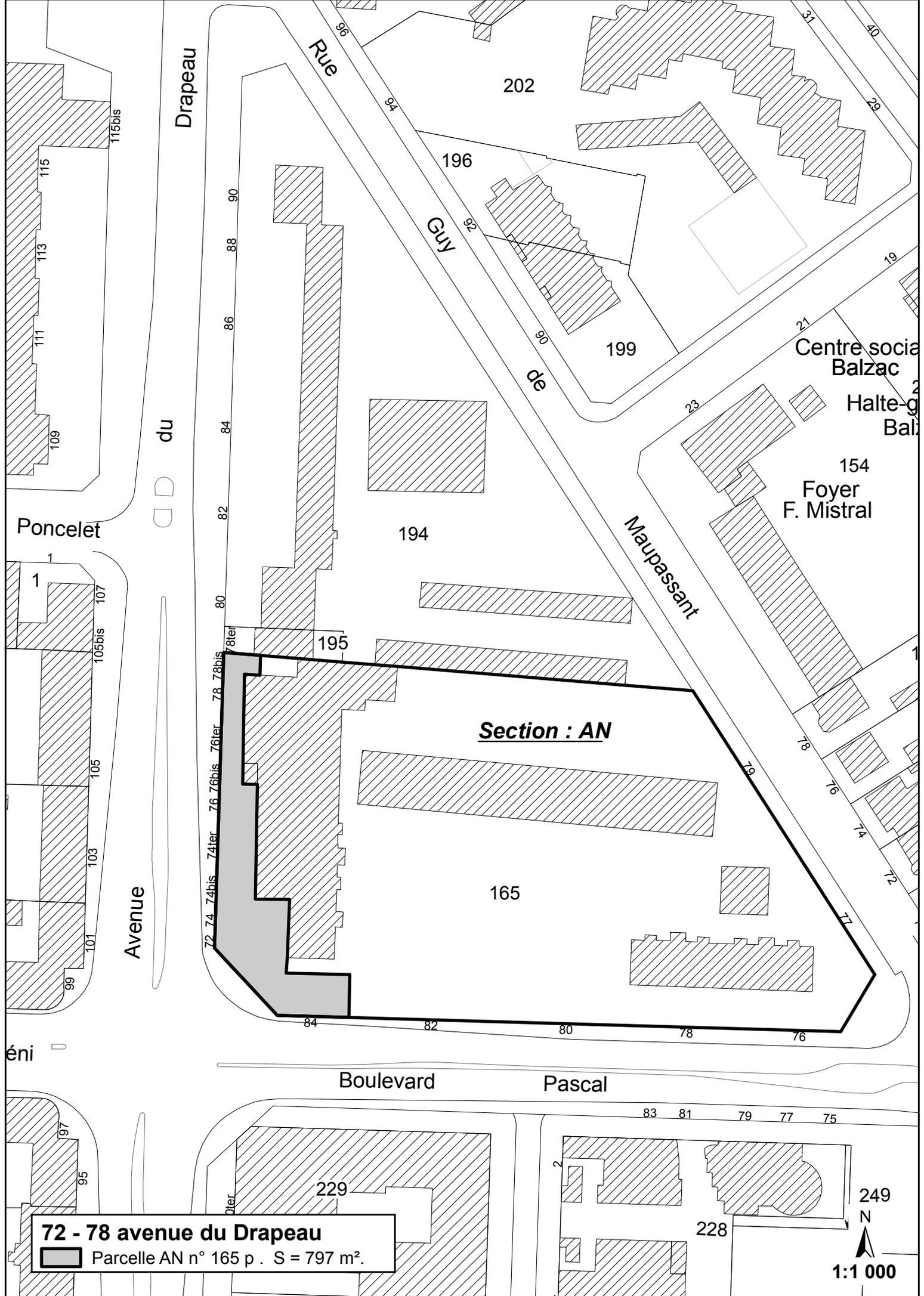
Il est ainsi proposé d'indemniser chacun de ces droits moyennant la somme globale de trois mille cinquante euros et quarante deux centimes (3 050,42 €), indemnité de remploi comprise, correspondant à la valeur vénale dudit droit, laquelle somme est conforme à l'évaluation de France Domaine.

Nom et adresse des titulaires de droits de jouissance exclusive	Inclus dans le lot de copropriété	Jouissance des emplacements numérotés	Nombre d'emplacements à indemniser	Montant de l'indemnisation
Crédit Agricole Mutuel 1 rue Louis Weiss 89000 Auxerre	70	15 à 18	4	12 201,68 €
	83	14	1	3 050,42 €
Sous-total Crédit Agricole Mutuel				15 252,10€
Mme Nicole Crepey 7 Grande Rue 21160 Corcelles-les-Monts	71	12	1	3 050,42 €
	72	11	1	3 050,42 €
Sous-total de Mme Crepey				6 100,84 €
M. et Mme Ciccardini 16 allée des Plantes 21121 Fontaine-les-Dijon	73	9	1	3 050,42 €
M. et Mme Richard Stéfani 11 Grande Rue 89660 Bois d'Arcy	74	8	1	3 050,42 €
M. Michel Martone 72 avenue du Drapeau 21000 Dijon	76	13	1	3 050,42 €
M. et Mme Gérard Queudet 39 route de Dijon 21310 Beire-le-Chatel	78	7	1	3 050,42 €
TOTAL			11	33 554,62 €

Il est par ailleurs rappelé que par délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2010, il a été décidé d'attribuer une indemnité de deux mille euros (2 000 €), correspondant à l'indemnisation de la dépréciation du lot de copropriété incluant ledit droit.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'indemniser** les titulaires de droits de jouissance exclusive d'emplacements de parking (11) attachés à leurs lots de la copropriété Martine – 72 avenue du Drapeau à Dijon, dont l'assiette foncière est cadastrée section AN n°165 à hauteur de 3 050,42 € par emplacement, soit un montant total de 33 554,62 €, auquel s'ajoutent les indemnités de dépréciation des lots privés ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 ;
- **de prendre** en charge la modification de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier, consécutive à cette opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



Section : AN

72 - 78 avenue du Drapeau
Parcelle AN n° 165 p. S = 797 m².

249
N
1:1 000